

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- **CONDITIONS GENERALES DE VENTE:** les présentes dispositions évoquées ci-dessous.
- **PRESTATION:** toute prestation de formation réalisée par **LUC POTIER CONSULTING**
- **FORMATION INTER-ENTREPRISE:** formation qui regroupe sur une même session des clients d'entreprises différentes.
- **FORMATION INTRA-ENTREPRISE:** formation qui regroupe sur une même session un seul client ou un groupement de client à la demande.
- **CLIENT:** toute société ou particulier faisant appel aux services de LUC POTIER CONSULTING, considérée comme bénéficiaire de la Prestation.
- **COMMANDE:** la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de LUC POTIER CONSULTING en vue de la réalisation de ladite Prestation.
- **CONTRAT:** l'ensemble des présentes Conditions Générales de vente, le devis descriptif ou la convention descriptive des prestations liées à la Prestation et le cas échéant les annexes s'y rapportant.

Les présentes conditions ont pour objet de déterminer les conditions de vente des prestations et des actions de formation de **LUC POTIER CONSULTING**.

Obligations de LUC POTIER CONSULTING pour les formations :

LUC POTIER CONSULTING n'est tenu qu'à une obligation de moyens pour les formations qu'elle organise et sa responsabilité ne saurait en aucune manière être engagée pour manquement à une obligation de résultats.

LUC POTIER CONSULTING s'engage à faire appel à des formateurs qualifiés et à mettre en œuvre les moyens appropriés pour assurer le bon fonctionnement des formations.

LUC POTIER CONSULTING s'engage à remettre aux stagiaires avant toute commande définitive : le programme de la formation, le prix de la formation et les modalités de règlement, le nom des formateurs, les modalités de validation des acquis de la formation 10 jours avant la formation:

à transmettre à l'entreprise une convention de formation et à l'issue de la formation, une attestation de présence, une attestation individuelle de formation, les résultats du test d'acquisition des compétences. (lorsque demandé par l'entreprise)

Obligations de **LUC POTIER CONSULTING** pour les prestations :

LUC POTIER CONSULTING n'est tenu qu'à une obligation de moyens pour les prestations qu'elle dispense et sa responsabilité ne saurait en aucune manière être engagée pour manquement à une obligation de résultats, sauf accord contractuel entre **LUC POTIER CONSULTING** et le client. **LUC POTIER CONSULTING** s'engage à faire intervenir des prestataires qualifiés et à mettre à disposition du client les moyens nécessaires à la réussite de la prestation. **LUC POTIER CONSULTING** s'engage à remettre à l'entreprise avant toute commande définitive, une proposition complète intégrant les axes de travail, un planning prévisionnel, le tarif de la prestation et les conditions de règlement.

Pendant la prestation : remettre régulièrement un planning de pilotage de l'action et à l'issue de la prestation, faire un bilan complet de l'action

Commande :

Pour les formations, une convention de formation est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à **LUC POTIER CONSULTING** daté signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Le présent document est joint à la convention de formation.

Le client reconnaît avoir reçu la présente et en avoir pris connaissance dans sa totalité.

Après confirmation par **LUC POTIER CONSULTING**, par retour de convention daté et signé, la commande sera définitive et ne pourra plus être annulée par le client.

Pour les prestations, une proposition est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à **LUC POTIER CONSULTING**, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise. Le présent document est joint à la proposition.

Le client reconnaît avoir reçu la présente et en avoir pris connaissance dans sa totalité.

Après confirmation par **LUC POTIER CONSULTING**, par retour de proposition daté et signé, la commande sera définitive et ne pourra plus être annulée par le client.

Modification, annulation, report **LUC POTIER CONSULTING** se réserve la possibilité de faire appel à un autre intervenant que celui initialement prévu si des circonstances l'y obligent.

LUC POTIER CONSULTING se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation ou une formation et ce sans que sa responsabilité puisse être recherchée.

Dans tous les cas, l'annulation, le report ou la modification d'une prestation ou d'une formation ne pourra donner lieu au versement de dommages-intérêts à quelques titres que ce soit.

Cas de forces majeures

Les obligations de **LUC POTIER CONSULTING** seront suspendues et sa responsabilité sera déchargée en cas d'événements présentant ou non les caractères juridiques de la force majeure tels que : grève, incendie, arrêt de travail, et de manière générale toute circonstance intervenant postérieurement à la conclusion du contrat et empêchant l'exécution dans des conditions normale pour **LUC POTIER CONSULTING**.

Toute annulation de la part de l'entreprise doit être signalée à **LUC POTIER CONSULTING** par écrit.

En cas d'annulation trop tardive que ce soit dans le cas d'une formation ou d'une prestation, (moins de trente jours ouvrables avant le début de la prestation ou de la formation) ou d'abandon en cours de la prestation ou de la formation, **LUC POTIER CONSULTING** retiendra sur le coût, toutes les sommes réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de la formation ou de la prestation concernée, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du Code du travail. **LUC POTIER CONSULTING** se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation ou de la formation.

Tarifs :

Les prix des prestations et des formations s'entendent hors taxes et sont exprimés en euros. Le prix payé par le client sera celui indiqué sur la convention de formation ou sur la proposition qui font office de commande, majoré du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation.

Modalité de paiement :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le paiement des prestations et des formations s'effectue en euros par virement ou par chèque uniquement. Pour les formations un acompte de 30% du prix total sera demandé lors de la signature de la convention de formation. Le solde est effectué à réception de la facture émise à l'issue de la formation.

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40€, prévue à l'article L441-6 du Code de Commerce.

En cas de paiement effectué par un OCPA, il appartient à l'entreprise de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme collecteur qu'elle aura désigné.

Pour les prestations, un acompte de 10% du prix total de la prestation sera demandé lors de la signature de la proposition.

Le solde s'effectuera à réception de facture émise à l'issue de la prestation.

Dans le cas de prestations d'une durée supérieure à quatre journées, des factures intermédiaires mensuelles seront établies.

Tout retard de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité calculée à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

Attribution de juridiction et loi applicable

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de CARCASSONNE sera le seul compétent pour régler le litige.